



## DATES À SOULIGNER

L'Alliance et le Comité sur les réalités des personnes autochtones et racisées, le Comité féministe et le Comité LGBTQ2S+ et allié-e-s tiennent à rappeler les dates suivantes :

**Mai** : Mois du patrimoine asiatique.

**1<sup>er</sup> mai** : Journée internationale des travailleuses et des travailleurs.

**15 mai** : Journée internationale des familles.

**17 mai** : Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

## MARCHE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

Toutes et tous les profs membres de l'Alliance sont invité-e-s à se joindre à la marche de la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs. C'est un rendez-vous, **le jeudi 1<sup>er</sup> mai prochain**. Le rassemblement a lieu dès 17 h 30 au parc Lalancette, dans le quartier Hochelaga, à quelques pas de la station de métro Joliette.

## UN PROJET DE LOI INUTILE

Le 20 mars dernier, le ministre de l'Éducation a déposé le projet de loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives, le PL94. D'entrée de jeu, l'Alliance tient à rappeler son adhésion pleine et entière au principe de laïcité des établissements scolaires. L'enseignement de nos programmes ne doit jamais être influencé par des croyances religieuses, les services doivent être offerts et reçus à visage découvert et nos établissements devraient être exempts de lieux de cultes. Sur ce point, nous sommes fermes et sans équivoque.

### UN BULLDOZER POUR ÉCRASER UNE MOUCHE

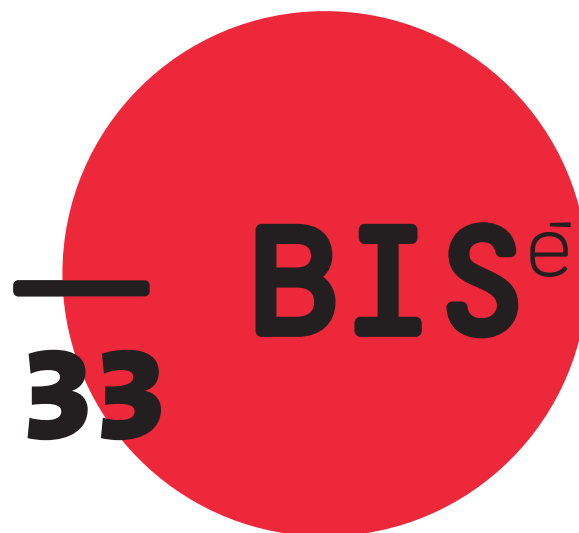
À l'image du PL89, le PL94 semble avoir été conçu en réaction directe à une situation isolée survenue à l'école Bedford. Pourtant, le rapport de vérification ayant suivi les enquêtes dans 17 écoles confirme qu'il ne s'agissait pas d'un phénomène généralisé. Malgré cela, le ministre Drainville juge nécessaire de resserrer l'encadrement des 105 000 enseignantes et enseignants œuvrant dans les 2 742 écoles publiques du Québec. Quel manque de confiance envers nos compétences et notre professionnalisme !

La vérité, c'est que le projet de loi vise avant tout à envoyer un message politique. Il s'agit de rassurer la population en lui donnant l'impression que « les gros problèmes » — en réalité un cas isolé — sont désormais pris en charge. De la poudre aux yeux, en somme... pour se faire du « capital politique ».

### UNE SURCHARGE

Le rapport de vérification met en lumière l'incapacité des gestionnaires à appliquer les mesures existantes, faute de temps. Or, le PL94 ajoute de nouvelles obligations, comme la vérification des planifications de toutes et tous les profs en début d'année et leur évaluation annuelle. Pourquoi alourdir davantage la tâche, alors que des mécanismes d'encadrements sont déjà en place pour garantir la qualité des services éducatifs ?

Plutôt que d'imposer des mesures mur à mur, le ministère aurait dû proposer des plans d'action ciblés pour les milieux réellement touchés ainsi qu'outiller et former les gestionnaires afin qu'elles et qu'ils puissent mieux accompagner le personnel qui a besoin de soutien. Une approche d'autant plus pertinente dans le contexte de pénurie de personnel qualifié, où de nombreuses personnes en poste n'ont ni la formation initiale ni leur brevet d'enseignement !



L'élargissement de l'interdiction du port des signes religieux à tout le personnel — dans les faits, surtout des femmes — risque d'aggraver la pénurie de personnel de soutien, particulièrement dans les établissements de l'Île de Montréal. Je suis malheureusement persuadée que le ministre Drainville ne se préoccupe pas du tout de cet enjeu !

Au lieu de cela, pour compléter le tout, notre ministre, ce grand pédagogue, compte proposer un « guide des bonnes pratiques en matière de planification pédagogique et d'évaluation des contributions des enseignants au projet éducatif ». Qu'y trouvera-t-on ? Pour l'instant, c'est un grand mystère... inquiétant !

En définitive, le PL94 ne répond pas à nos besoins réels sur le terrain. Il alourdira la tâche des enseignantes, des enseignants et des gestionnaires, déjà surchargé-e-s.

C'est pourquoi des membres de l'Alliance et d'autres syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement se sont présentés, le 23 avril dernier, à la Commission parlementaire pour contester ce projet, ainsi que le PL89, (voir les photos en page 4). J'y ai entendu, de mes oreilles, le ministre Drainville de l'Éducation casser du sucre, encore une fois, sur le dos de l'Alliance ! Il a bien évidemment épargné les gestionnaires et la direction du Centre de services scolaire de Montréal...

Il est grand temps qu'il cesse de gaspiller son énergie dans des réformes inutiles. Qu'il reconnaisse enfin la compétence, le professionnalisme et l'engagement des enseignantes et des enseignants. Un peu de confiance, ce serait un bon début pour valoriser véritablement notre profession.



**Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**



# MAI

LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.

## CHAQUE MOIS OU CHAQUE RENCONTRE

### CPEPE

- Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (voir les savoirs essentiels propres à chaque secteur pour les détails de détermination du contenu).
- Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement** (point de consultation).
- Certains sujets peuvent revenir périodiquement si des modifications ou des ajustements doivent être apportés au plan initial. Les ajustements aux **normes et modalités d'évaluation** et les **rencontres entre parents et profs** sont parmi ces sujets.
- Certains sujets peuvent revenir occasionnellement, selon les besoins. Ainsi en est-il des **modalités d'application des nouvelles méthodes pédagogiques** et de **l'utilisation de l'ordinateur dans la tâche d'enseignement**.

### CLP

- S'assurer que toutes les demandes de perfectionnement sont achevées au CLP.
- Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- Répondre aux enseignantes et enseignants ayant formulé une demande de perfectionnement.

### ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- **Prendre connaissance de l'ordre du jour de l'APD du mois et visionner la vidéo préparatoire. Consulter les collègues au besoin.**
- **Transmettre aux collègues les informations obtenues lors des dernières APD.**
- Animer, structurer et organiser la vie syndicale de l'établissement.
- Organiser et convoquer les assemblées syndicales d'établissement et faire la gestion des débats pour la prise de décisions en assemblée.
- Communiquer de manière générale l'information syndicale.
- Maintenir des liens étroits avec les comités conventionnés (CPEPE, CLP, CÉ, CEEREHDAA) pour former une équipe syndicale solide.
- Aller vers les enseignantes et enseignants en début de carrière et à statut précaire, afin de prendre contact et présenter le rôle des membres de l'équipe des personnes déléguées.

## MAI

### CPEPE

- **Revoir les normes et modalités d'évaluation des apprentissages (proposition des enseignantes et enseignants).**
- **Revoir les règles de conduite (code de vie de l'établissement).**
- **Déterminer les modalités de la rentrée.**
- **Déterminer les modalités de la rentrée progressive des élèves, pouvant comprendre l'horaire réduit, l'accueil en sous-groupe, etc. (démarche consensuelle).**
- **Formuler une proposition pour l'achat de manuels et de matériel didactique.**

### EHDAA

- Assister au dépôt et à la présentation par la direction des ressources allouées pour la prochaine année scolaire.
- **Élaborer des recommandations à soumettre à la direction quant à l'organisation des services de l'année scolaire suivante.**
- **Choisir le type d'interventions que doit privilégier l'enseignant-orthopédagogue (exemple : la lecture au 1<sup>er</sup> cycle ou les mathématiques au 3<sup>e</sup> cycle).**
- **Choisir le modèle d'organisation des services en fonction de l'annexe XV de l'Entente nationale** (mesure 15373: sommes allouées en soutien aux élèves à risque et à l'intégration des élèves handicapé-e-s ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) **et des budgets alloués.**
- S'appuyer sur le portrait des ressources allouées et sur les recommandations en lien avec la collecte des besoins et rappeler l'importance de la prévention et de l'intervention précoce, y compris au préscolaire.

## INSERTION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANT·E·S

### MENTORÉ·E·S

L'Alliance vous rappelle qu'une mesure budgétaire existe au bénéfice des enseignantes et enseignants mentoré·e·s. Il s'agit de la mesure 15154 dont les paramètres se retrouvent à l'annexe XLIX de l'*Entente nationale*. En plus du temps devant vous être reconnu dans les autres tâches professionnelles (ATP) à titre d'enseignante ou d'enseignant en insertion professionnelle, cette mesure permet aux directions de vous libérer dans le cadre de votre mentorat. Nous vous encourageons à utiliser cette mesure afin de faciliter les rencontres avec votre mentor·e durant vos heures de travail.

### MENTOR·E·S

Contrairement aux années précédentes, il n'est plus possible de libérer les enseignantes et enseignants mentor·e·s d'une portion de leur tâche éducative pour l'accompagnement offert aux profs en début de carrière. Cette disposition a effectivement été suspendue pour la durée de l'*Entente nationale 2023-2028*. De même, les mentor·e·s n'ont plus accès aux suppléments annuels qui leur étaient versés depuis l'année scolaire 2021-2022. Cependant, le travail que les enseignantes et enseignants mentor·e·s ont effectué en ATP auprès d'une ou d'un prof mentoré·e, en sus de la tâche annuelle, peut être rémunéré, selon l'annexe LXXI du budget. Ces heures de travail doivent absolument être effectuées sur une base volontaire et avoir été préapprouvées par écrit par la direction.



● **Jehanne Blaise, vice-présidente**  
**Jean-François Audet, conseiller**



## ÉDUCATION DES ADULTES

# REPORT DE VACANCES

L'article 11-10.03 B) B) de la *Convention collective locale* prévoit que les enseignantes régulières et enseignants réguliers (permanent-es et en voie de permanence) au secteur de l'éducation des adultes peuvent se prévaloir d'un report de vacances. Cela leur permet donc de travailler une ou plusieurs semaines pendant la session d'été et de reprendre ce temps de vacances durant l'année scolaire qui suit. Pour le report de vacances, vous devez travailler à votre centre dans la spécialité de votre poste régulier.

### DEMANDE

Pour vous prévaloir d'un report de vacances, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet **au plus tard le 23 mai 2025**. Le formulaire

est disponible dans Adagio, à l'adresse suivante <https://gestion-personnes.csdm.qc.ca/files/form-report-de-vacances-2025-2026-1.pdf>. Le résiduel du poste (semaines non travaillées par l'enseignante régulière ou l'enseignant régulier) sera affiché à l'assemblée de placement d'été, ce qui permettra à certaines enseignantes et certains enseignants à statut précaire de travailler une partie de l'été seulement, plutôt que pendant toute la session d'été.

### RÉCUPÉRATION

Vous devrez vous entendre avec votre direction au plus tard le 15 novembre de l'année scolaire qui suit pour les modalités relatives au temps de récupération (la façon et le moment). Par conséquent, votre demande de report de

vacances ne peut être refusée selon le motif que les modalités de récupération ne sont pas déterminées au moment de votre demande.

### REFUS

Tout refus concernant une demande de report de vacances doit être justifié par écrit. Dans un tel cas, la direction doit informer son personnel en lui remettant la copie du formulaire qui indique les motifs du refus, et ce, avant la tenue de l'assemblée de placement d'été. Si votre demande est refusée, nous vous conseillons de contacter la soussignée, au (514) 383-4880, poste 226.



● Chantal Forcier, conseillère

## ÉDUCATION DES ADULTES ASSEMBLÉE DE PLACEMENT ÉTÉ 2025



Conformément à l'entente convenue avec le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), l'assemblée d'été se déroulera en mode virtuel. La séance d'affectation par internet (SAI) est prévue **du lundi 16 juin au mercredi 18 juin 2025. Votre inscription est nécessaire pour pouvoir participer à cette séance.**

Outre le remplacement de l'assemblée par une SAI, les dispositions relatives à la session d'été prévues à la section 9 de la clause 11-2.09 de la *Convention collective locale* s'appliquent dans leur intégralité.

### QUESTIONNAIRE DE DISPONIBILITÉ OU FICHE SIGNALÉTIQUE

La procédure d'inscription demeure la même. Vous pourrez remplir votre fiche signalétique à **compter du 23 avril et jusqu'au 25 mai 2025 à 23 h 59**. Pour être admissibles à l'obtention d'un poste, les enseignantes et les enseignants doivent remplir le questionnaire sur le nouveau SAI **au plus tard le vendredi 23 mai 2025 à 23 h 59**. À compter de minuit le 24 mai 2025, il sera impossible d'accéder au formulaire. **Seuls les profs ayant rempli leur fiche signalétique pourront participer à l'assemblée.**

### CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Une fois votre inscription remplie, vous recevrez un numéro de confirmation. Nous vous conseillons de l'imprimer et d'en conserver une copie.

### ATTRIBUTION DES POSTES

L'attribution des postes se fera dans le respect des listes de priorité d'emploi : prioritaire, de rappel, locale et étudiante, selon l'ordre suivant :

- le personnel enseignant n'ayant pas travaillé 800 heures ou ayant travaillé 800 heures à taux horaire ;
- celui ayant travaillé 800 heures dans le cadre de plus d'un contrat à temps partiel ;
- celui ayant travaillé 800 heures dans le cadre d'un seul contrat à temps partiel.



● Chantal Forcier, conseillère

## ÉDUCATION DES ADULTES RAPPEL VÉRIFICATION DES LISTES



Dans le cadre de l'opération de vérification des listes de priorité d'emploi, de rappel et d'élargissement de champs, l'Alliance vous rappelle que vous avez **jusqu'à midi, le lundi 12 mai 2025**, pour remplir le formulaire de contestation. N'oubliez pas d'y joindre les pièces justificatives. Il est à noter que vous pouvez consulter les listes préliminaires sur SAI ou au babillard de votre centre. Pour plus de détails, consultez l'infolettre expédiée par courriel le 14 avril dernier.



● Chantal Forcier, conseillère

## FORMATION SYNDICALE

# LÉSIONS PSYCHOLOGIQUES

L'Alliance a le plaisir de vous convier à une formation essentielle sur les lésions psychologiques. Elle se tiendra **le 20 mai prochain, de 13 h à 16 h**, dans nos bureaux. Un dîner sera servi à compter de midi, juste avant la présentation, afin de vous accueillir dans une ambiance conviviale.

Offerte par Nicolas Houle-Gingras, avocat, et Marie-Laurence Lamarre, avocate, cette formation vous outillera pour mieux comprendre :

- ce qu'est une lésion psychologique dans le cadre du travail ;
- les critères requis pour faire reconnaître un accident de travail à la CNESST ;
- des cas concrets de lésions psychologiques reconnues dans des secteurs similaires au nôtre ;

- les implications pratiques au quotidien pour les membres qui déposent une réclamation.

Que vous soyez personne déléguée syndicale, membre des regroupements sur la santé et sécurité au travail ou simplement intéressé-e par le sujet, cette formation vous permettra d'approfondir vos connaissances sur les enjeux des lésions psychologiques.

Si elle vous intéresse, vous devez remplir ce [formulaire](#). Attention : les places sont limitées à 30 participants. Inscrivez-vous rapidement !



● **Éric Girard, vice-président**  
**Caroline Brodeur, conseillère**

## RAPPEL

# DÉFIS DES PERSONNES ALLIÉES 2025

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) vous invite à devenir personne alliée pour la diversité sexuelle, dans les semaines précédant la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, le 17 mai, en relevant un des cinq défis proposés :

1. afficher le drapeau arc-en-ciel, symbole de la communauté LGBTQ2S+, dans un lieu fréquenté ou visible de votre établissement scolaire ;
2. arborer fièrement le macaron des personnes alliées pour la diversité sexuelle ;
3. organiser une formation de sensibilisation à la diversité sexuelle pour vos collègues. Consultez le bottin de ressources que vous trouverez sur le site de la FAE ;
4. installer un présentoir de littérature traitant des thèmes de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre à la bibliothèque de votre établissement. Inspirez-vous de la [bibliographie](#) produite par l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal ;
5. organiser toute autre activité qui aura un rayonnement dans votre établissement.

Vous pourriez courir la chance de gagner un des chèques-cadeaux à dépenser dans une librairie indépendante. Pour vous aider à relever le défi, vous êtes invité-e-s à remplir le [formulaire](#) dans le site de la FAE afin de recevoir le matériel nécessaire. N'oubliez pas de prendre une photo de vous et de vos collègues relevant le ou les défis et de l'envoyer à l'adresse courriel suivante : [lafae@lafae.qc.ca](mailto:lafae@lafae.qc.ca). Vous avez jusqu'au 21 mai 2025 pour relever le défi !



● **Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**

## RAPPEL

# ÉLECTIONS DE L'EXÉCUTIF DE LA FAE

La période d'appel de candidatures pour l'élection des postes de l'exécutif de la Fédération autonome de l'enseignement s'est ouverte le mercredi 16 avril et se tient jusqu'au mardi 6 mai 2025. Il s'agit des postes de :

- la présidence ;
- la vice-présidence à la vie professionnelle ;
- la vice-présidence à la vie pédagogique ;
- la vice-présidence aux relations du travail ;
- la vice-présidence à la négociation ;
- la vice-présidence à la vie politique ;
- la vice-présidence au secrétariat, à la trésorerie et à l'administration.

Tout-e membre en règle d'un syndicat affilié peut poser sa candidature, sauf si elle ou il est membre du Comité des élections.

Toute personne désirant se présenter aux élections doit faire parvenir sa candidature par courriel à [elections2025@lafae.qc.ca](mailto:elections2025@lafae.qc.ca). Les membres qui soutiendront la candidate ou le candidat (une personne qui propose et deux qui appuient) doivent être des membres en règle d'un organisme affilié.

Les membres du Comité exécutif (CE) seront élu-e-s lors du Congrès, le 27 juin 2025. Elles et ils entrent en fonction à la fin de la réunion de ce Congrès et le demeurent jusqu'à la fin de la réunion ordinaire du Congrès suivant. Le Congrès se tient tous les trois ans.

Pour plus de renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le [Guide de la personne candidate](#).



● **Annie Favreau, conseillère**

# ACTION DE VISIBILITÉ POUR DÉNONCER LE PL89

Le projet de loi 89 (PL89), qui vise à restreindre le droit de grève — déjà très strictement encadré — des enseignantes et enseignants, est largement dénoncé par les syndicats québécois. C'est une réponse directe au courage des profs qui ont tenu, en 2023, une vingtaine de jours de grève pour l'amélioration des conditions d'apprentissage de leurs élèves. Au lieu de revoir ses façons de négocier, le gouvernement actuel préfère légiférer afin d'affaiblir le rapport de force des syndiqué-e-s. Les personnes militantes de l'Alliance se sont jointes aux autres syndicats affiliés de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), mercredi dernier, pour participer à une action de visibilité intersyndicale afin de contrer le projet de loi. Nous étions quelques centaines de travailleuses et travailleurs syndiqué-e-s à accueillir, tôt le matin, les ministres de la CAQ en marge du conseil des ministres. Nous devons nous lever devant cet affront et lutter pour conserver notre droit de grève.



Marie Contant, vice-présidente  
Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière



## PL94

Une délégation de profs était devant l'Assemblée nationale pour soutenir les dirigeantes de la FAE présentes en commission parlementaire, afin de demander le retrait du projet de loi 94. Les propos du ministre ont choqué les personnes militantes qui écoutaient les échanges. Bernard

Drainville est parti dans tous les sens, se permettant même de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la FAE. Il ne donne pas l'impression de travailler pour améliorer les conditions d'exercice des enseignantes et enseignants.

